Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation

Lempdes, le 02 juin 2017

Affaire suivie par : Olivier BAUBET
Téléphone : 04 73 42 16 21
Courriel : olivier.baubet@agriculture.gouv.fr

Note technique sur la pyrale du buis

1- Aire de répartition :

La pyrale du buis *Cydalima perspectalis* est un lépidoptère invasif originaire d'Asie du sud-est. Son introduction en France, qui remonte à 2008, est liée à l'importation de plants de buis ornementaux en provenance de Chine.

Depuis cette date, la pyrale du buis a colonisé une grande partie du territoire national. En effet, les femelles de cet insecte très prolifique peuvent pondre jusqu'à 1200 œufs pour chacune de ses 3 générations annuelles.

En région Auvergne-Rhône–Alpes, où elle est arrivée en 2011, la pyrale du buis a d'abord occasionné des dommages dans les parcs et jardins, avant de passer dans le milieu forestier en 2016, année où son développement a été particulièrement dynamique.

Les dommages sur les buxaies et leur environnement ont été nombreux dans les départements de l'Ain, la Savoie, l'Isère, la Drôme et l'Ardèche. Dans ces départements, ce sont plusieurs milliers d'hectares qui ont été atteints.

2 – Les dommages et « gênes » occasionnés :

Sur les buis, la pyrale provoque des défoliations qui ne concernent pas seulement la masse foliaire, mais aussi les écorces et les bourgeons (de la ramification fine aux branches et tiges). Ces derniers dommages sont à l'origine de dépérissements marqués, correspondant à la mortalité totale ou partielle des parties aériennes.

La pyrale n'occasionne pas de dommage significatif sur d'autres essences que les buis.

Les chenilles ne sont pas urticantes, toutefois leur présence abondante dans les buis a constitué une gêne majeure à la fréquentation des massifs.

Les zones atteintes par la pyrale sont plus sensibles aux départs de feux de forêts. Cette situation a pu restreindre ponctuellement l'accès de certains massifs au public à l'été et à l'automne.

Durant chaque essaimage, les vols de papillons ont constitué une véritable gêne pour les riverains et les activités de certains commerces de restauration. Les éclairages ont concentré les papillons : dès la tombée de la nuit, des pluies de papillons se sont déversées dans les zones urbanisées.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

Parmi les autres désagréments, les papillons ont causé de réelles gênes au fonctionnement de certaines installations (groupes frigorifiques et climatisations avec des échangeurs colmatés).

Enfin, la gêne à la visibilité dans la circulation automobile a pu ponctuellement perturber les conditions de trafic routier.

3 - Évaluation des risques en 2017

La pyrale du buis passe l'hiver au stade larvaire, et malgré une période de froid intense de janvier 2017, les chenilles ont réussi à passer ce cap. Depuis le milieu du mois de mars, elles sont sorties de l'hivernage. Cette génération arrive au terme de son développement et l'essaimage est sur le point de commencer.

Sur les zones totalement défoliées en 2016, les chenilles ont émergé en masse. Par contre, n'ayant rien pour s'alimenter, leur croissance a été ralentie. Sur ces zones, il faut donc s'attendre à un effondrement des populations.

Sur les secteurs au contact des zones défoliées en 2016, les chenilles sont présentes et en phase de croissance active. Il est donc vraisemblable que l'épidémie se déplace vers des zones jusqu'alors épargnées.

Dans la région, la présence de la pyrale est notée jusqu'à des altitudes d'environ 600 mètres. Le buis étant largement présent sur l'ensemble des massifs calcaires, il est probable que l'atteinte des buis progresse jusqu'à voire au-delà de ces limites.

4 - La gestion de la pyrale dans les zones de présence

La pyrale est implantée dans divers milieux naturels. Le buis constitue également un patrimoine arboré important et structurant tant pour les particuliers que pour les collectivités.

Une lutte par traitement sur les zones forestières n'est pas envisageable, tant sur le plan technique, économique, qu'environnemental.

En parcs et jardins, les solutions pour limiter la pression de ce ravageur sont diversifiées, comme l'atteste le programme "Savebuxus". Les particuliers et collectivités doivent être sensibilisés à la montée en puissance de ce nouveau ravageur. Une communication a été construite avec les forestiers concernés sur les territoires. On peut noter le fort intérêt des médias sur cette problématique émergente.

5 - Une surveillance adaptée

Au sein de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, le pôle Santé des Forêts assure une surveillance, grâce à :

- un suivi des zones défoliées par la pyrale, réalisé en continu par son réseau de correspondants-observateurs. Un point en fin de période d'activité (octobre) permettra de mieux cerner la dynamique des populations de cet invasif dans le milieu naturel.

- le suivi de la réaction des buis à la défoliation totale, réalisé au moyen d'un réseau de 30 placettes (sites comprenant 20 tiges mesurées annuellement) installé pour 5 ans, sur les zones défoliées.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

6 – Des recherches en cours

- La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est à l'initiative d'un programme de suivi des prédateurs et parasitoïdes s'attaquant à la pyrale du buis dans les zones de pullulation. Ce programme, que la DRAAF financera sur 3 ans, sera réalisé avec l'Unité expérimentale Entomologie et Forêt Méditerranéenne de l'INRA. Il a pour objectif d'identifier la réaction du milieu naturel à cette invasion biologique. À terme, l'étude doit permettre de disposer d'une meilleure connaissance de la dynamique des populations de pyrales, des facteurs qui y sont liés, mais peut être aussi d'identifier des parasitoïdes intéressants pour engager une lutte biologique d'envergure.

- L'IRSTEA Grenoble conduit différentes études portant sur l'évaluation des conséquences de l'attaque de la pyrale du buis sur les risques d'incendie de forêt dans les buxaies, mais aussi sur l'évolution du rôle des buis dans la protection en tant que pare-risques rocheux.

- L'unité de recherche de l'INRA d'Orléans œuvre sur un programme portant sur la connaissance de la structure génétique des populations de pyrales implantées.

- Enfin, la société INVIVO BIOLINE effectue dans le sud de la Drôme un test sur l'efficacité de la méthode d'apport de trichogrammes (parasites oophages). Il s'agit du premier test mené dans le milieu naturel en partenariat avec l'ONF, la DDT de la Drôme et la DRAAF.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

Zones impactées par la pyrale du buis en Auvergne-Rhône-Alpes

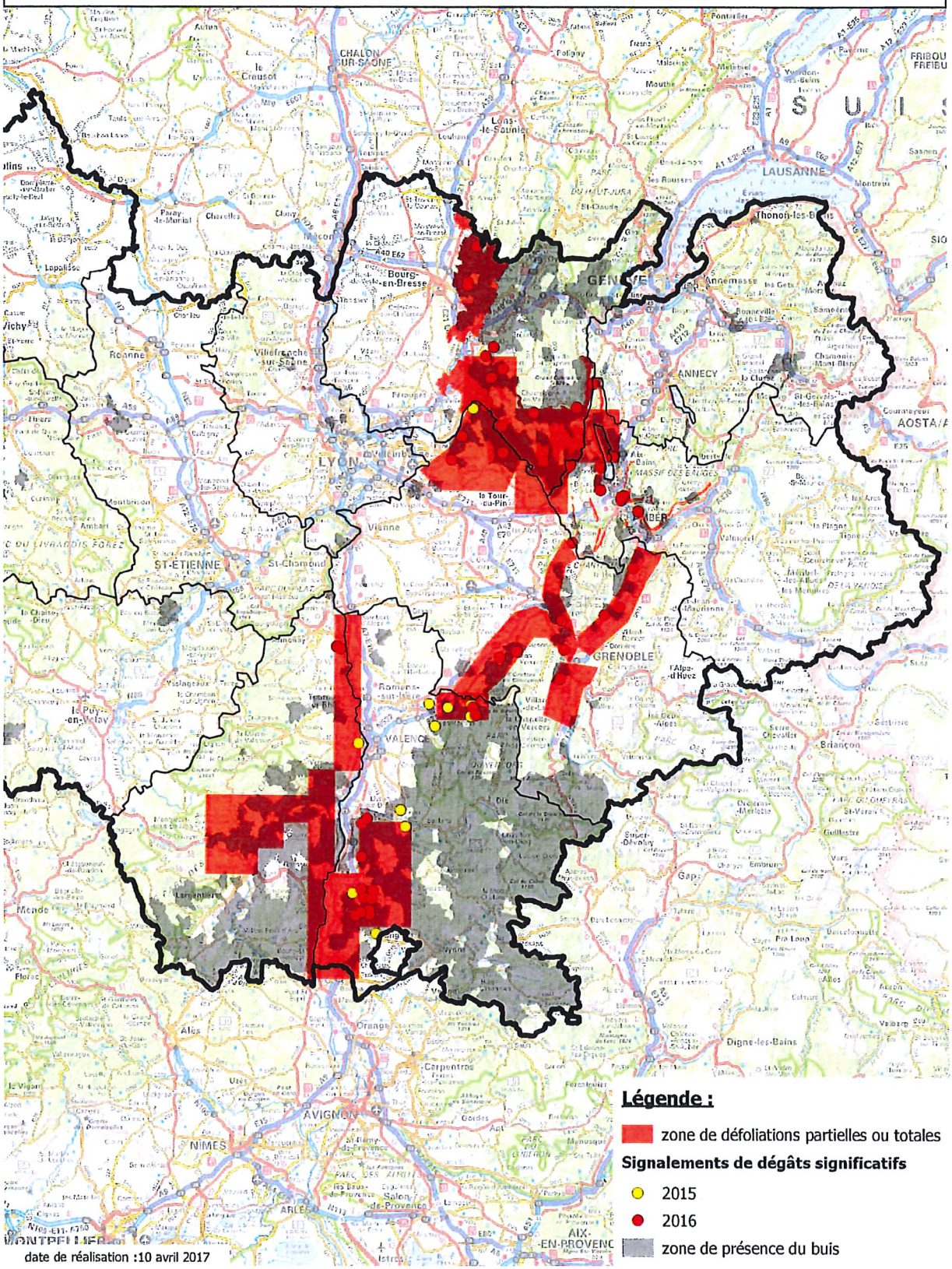

date de réalisation :10 avril 2017

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/